

# **MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE ET PUBLIQUE ROUTIERE**

## **1-PERSONNE PUBLIQUE**

Mairie de Cagnes-sur-Mer  
Service Gestion du Domaine Public  
Place Gabriel Péri  
06 800 Cagnes sur Mer Principal Cedex

Tel : 04.93.22.19.24

Fax : 04.93.22.19.36

Ouverture au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

C'est à cette adresse que le dossier peut être retiré, des informations complémentaires peuvent être obtenues, et les demandes et offres de participation renvoyées.

## **2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Installation, entretien et exploitation de mobilier de signalétique commerciale et publique routière.

Durée: 5 ans

## **3 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Les critères du jugement des offres sont hiérarchisés de la manière suivante :

- Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire justificatif (qualité des panneaux, adaptabilité du matériel, modalités d'entretien, de la maintenance et du service: délais d'intervention et de remplacement) -25 %
- Méthodologie de commercialisation et d'implantation des mobiliers -25 %
- Montant de la redevance annuelle versée à la ville (part fixe et part variable) -20 %
- Esthétique et intégration dans l'environnement des mobiliers -20 %
- Prix des panneaux achetés par la ville -10 %

## **4 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

**15 avril 2019 à 16h 30.**